

A G C CONCEPT
Société d'exercice libéral par actions simplifiée d'architecture
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 7, rue Olivier de Serres
Rovaltain TGV
26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE
393 336 342 RCS ROMANS
N° d'inscription national au Tableau de l'Ordre des architectes : S03987

BILAN
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

Certifié conforme,

Le Président
Monsieur Gérard CHAUSSIGNAND



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :SELAS AGC CONCEPT										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*12																													
Adresse de l'entreprise7 rue OLIVIER DE SERRE 26958 VALENCE CEDEX9										Durée de l'exercice précédent*12																													
Numéro SIRET*39333634200026										Néant*																													
										Exercice N clos le,31/08/2023																													
										Brut1					Amortissements, provisions2					Net3																			
Capital souscrit non appelé(I)AA																																							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *								AB						AC																							
		Frais de développement *								CX						CQ																							
		Concessions, brevets et droits similaires								AF	11040					AG	6519																						
		Fonds commercial (1)								AH						AI																							
		Autres immobilisations incorporelles								AJ	20204					AK	20204																						
		Avances et acomptes sur immobilisa-tions incorporelles								AL						AM																							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains								AN						AO																							
		Constructions								AP	8037					AQ	8037																						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								AR	2728					AS	2728																						
		Autres immobilisations corporelles								AT	261574					AU	189880																						
		Immobilisations en cours								AV						AW																							
		Avances et acomptes								AX						AY																							
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence								CS						CT																							
		Autres participations								CU	3					CV	3																						
		Créances rattachées à des participations								BB						BC																							
		Autres titres immobilisés								BD						BE																							
		Prêts								BF						BG																							
		Autres immobilisations financières*								BH	10639					BI	10639																						
TOTAL (II)										BJ	314226					BK	227369																						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements								BL						BM																							
		En cours de production de biens								BN						BO																							
		En cours de production de services								BP	25000					BQ	25000																						
		Produits intermédiaires et finis								BR						BS																							
		Marchandises								BT						BU																							
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes								BV						BW																							
		Clients et comptes rattachés (3)*								BX	447494					BY	38360																						
		Autres créances (3)								BZ	23553					CA	23553																						
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé								CB						CC																							
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :								CD	232747					CE	162																						
Disponibilités								CF	479562					CG	479562																								
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*								CH	22870					CI	22870																							
	TOTAL (III)								CJ	1231228					CK	38523																							
	Frais d'émission d'emprunt à étaler(IV)								CW																														
	Primes de remboursement des obligations(V)								CM																														
	Ecart de conversion actif*(VI)								CN																														
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)								CO	1545455						1A	265893																						
Renvois : (1) Dont droit au bail :										(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										(3) Part à plus d'un an																			
Clause de réserve de propriété :*										Immobilisations :										Stocks :										Créances :									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			SELAS AGC CONCEPT		Néant ☐ *	
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 622)				DA	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)				DC	
	Réserve légale (3)				DD	762
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)				DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)				DG	265 992
	Report à nouveau				DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	169 229
	Subventions d'investissement				DJ	
	Provisions réglementées *				DK	
	TOTAL (I)				DL	443 606
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM
Avances conditionnées				DN		
TOTAL (II)				DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	
	Provisions pour charges				DQ	
	TOTAL (III)				DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS	
	Autres emprunts obligataires				DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	223 191
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)				DV	217 658
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	112 434
	Dettes fiscales et sociales				DY	193 063
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	
	Autres dettes				EA	44 607
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB	45 000
TOTAL (IV)				EC	835 954	
Ecart de conversion passif* (V)				ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	1 279 561	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	706 552
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

A G C CONCEPT
Société d'exercice libéral par actions simplifiée d'architecture
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 7, rue Olivier de Serres
Rovaltain TGV
26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE
393 336 342 RCS ROMANS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 FEVRIER 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2023 s'élevant à 169.229,64 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	169.229,64 euros
A titre de dividendes	111.000 euros
Soit 222 euros par action	
Solde	58.229,64 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élèvera ainsi à 324.222,07 euros.

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 222 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 110.778 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

qc

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre de titres	Dividendes Distribués	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%
31/08/2020	500	NEANT	NEANT	NEANT
31/08/2021	500	100.000 euros	200 euros	99.800 euros
31/08/2022	500	111.000 euros	222 euros	110.778 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 février 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifiée conforme,

Le Président
Monsieur Gérard CHAUSSIGNAND



A G C CONCEPT
Société d'exercice libéral par actions simplifiée d'architecture
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 7, rue Olivier de Serres
Rovaltain TGV
26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE
393 336 342 RCS ROMANS
N° d'inscription national au Tableau de l'Ordre des architectes : S03987

ANNEXES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

Certifiées conformes,

Le Président
Monsieur Gérard CHAUSSIGNAND



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SELAS AGC CONCEPT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023, dont le total est de 1 279 562 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 169 230 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Règles et méthodes comptables

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée consistant à présenter les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	47 621		16 377	31 244
Immobilisations incorporelles	47 621		16 377	31 244
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr	8 038			8 038
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	2 728			2 728
- Instal.générales, agencements aménagements divers	123 127	12 890		136 017
- Matériel de transport	42 831		15 785	27 046
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	92 975	5 536		98 511
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	269 699	18 426	15 785	272 340
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	3			3
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	10 639			10 639
Immobilisations financières	10 642			10 642
ACTIF IMMOBILISE	327 962	18 426	32 162	314 227

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		18 426		18 426
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		18 426		18 426
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	16 377	15 785		32 162
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	16 377	15 785		32 162

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	39 420	3 680	16 377	26 723
Immobilisations incorporelles	39 420	3 680	16 377	26 723
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.	8 038			8 038
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	2 679	49		2 728
- Instal.générales, agencements aménagements divers	65 870	11 742		77 612
- Matériel de transport	32 125	5 242	15 785	21 582
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	85 987	4 699		90 686
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	194 699	21 733	15 785	200 647
ACTIF IMMOBILISE	234 119	25 413	32 162	227 370

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 504 558 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 639		10 639
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	447 495	447 495	
Autres	23 553	23 553	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	22 871	22 871	
Total	504 558	493 919	10 639
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 622,45 € décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 €.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 835 955 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	223 192	93 789	129 402	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	112 435	112 435		
Dettes fiscales et sociales	193 063	193 063		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	262 265	262 265		
Produits constatés d'avance	45 000	45 000		
Total	835 955	706 553	129 402	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	75 890			
(**) Dont envers les associés	217 658			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 0 €.

Charges à payer

	Montant
Fournis./fact. non parvenues	8 719
Int.courus s/emprunts	159
C/c intérêts courus	9 090
Congés payés	43 167
Charges sociales / congés payés	15 121
Formation continue	1 312
Taxe d apprentissage	245
Etat charges à payer	3 484
Total	81 297

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	22 871		
Total	22 871		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	45 000		
Total	45 000		